faites aux Alsaciens, pour le maintien du statut scolaire et religieux.

M. Poincaré. — Le Gouvernement n'a cessé de les renouveler et de les tenir. (Applaudissements à droite).

M. Schuman. — Il faut à l'Alsace une politique d'apaisement, de confiance qui mettra fin aux malentendus. (Applaudissements sur de nombreux bancs à droite, au centre et à gauche).

M. René Richard, député radical-socialiste des Deux-Sèvres, dont c'est le début à la tribune, fait un exposé historique pour expliquer le malentendu qui s'est produit entre la France d'une part et les deux provinces recouvrées de l'autre. Il insiste pour que l'enseignement du français soit donné le plus rapidement possible. (Applaudissements sur de nombreux bancs). Il faut donner satisfaction aux revendications légitimes des fonctionnaires, des cheminots, des employés et des ouvriers. Il faut organiser des voyages pour les Alsaciens, afin qu'ils connaissent la France autrement qu'à travers le miroir déformant de la presse de l'abbé Haegy. (Vifs applaudissements sur de nombreux bancs).

M. René Richard, au nom du parti radical-socialiste, déclare que ses amis, faisant abstraction de la composition politique de la Chambre et du Gouvernement, voteront à l'issue du débat, un ordre du jour affirmant que la politique en Alsace doit se poursuivre dans l'intégrité nationale.

M. Richard conclut en rappelant que c'est de Strasbourg que s'est envolé l'hymne révolutionnaire français: la « Marseillaise » et que les héritiers de la révolution française sont convaincus que les grands principes de liberté de 1789 qui sont l'honneur de la démocratie, seront acceptés bientôt par l'Alsace. (Vifs applaudissements à gauche).

La suite du débat est renvoyée à mardi 15 h.
Séance levée à 19 h. Séance mardi à 15 h.

L'ALGARADE DES ÉTUDIANTS D'ACTION FRANÇAISE

Paris, 25 janvier. — M. Peyre, juge d'instruction, a confronté cet après-midi, dans son cabinet, les six étudiants arrêtés à la suite de la manifestation qui s'est déroulée le 19 janvier, sur les grands boulevards, avec les agents qui avaient été blessés. Parmi les inculpés qui étaient assistés de Me Georges Calzant, Me Jacques Mourier et Me Boissard, seul M. Balme du Garay a été reconnu par les témoins. MM. de Bérard Sandoz et Balme du Garay, qui sont actuellement détenus à la Santé, ont déposé une demande de mise en liberté provisoire.

LE SCANDALE DES SUCRES

L'Etat va essayer de récupérer 12 millions 500.000 francs

M. Léon Poher a une traite de 100.000 livres ou 12.500.000 francs sur la Société Perry, qui vient à échéance le 26 janvier.

Les frais de présentation de cette traite par la Banque à la Société Perry sont évalués à 12.000 francs.

M. Marcel Auribert, juge d'instruction, a donné main-levée pour pareille somme sur l'argent saisi dans les coffres de Poher, d'accord avec l'agent du Trésor de l'Etat français, partie civile, afin de pouvoir présenter à Londres la traite de l'inculpé.

Deux bandits sont capturés au Maroc

L'un d'eux, qui avait participé à l'enlèvement de M. Maillet, a été tué

Rabat, 25 janvier. — Deux bandits nommés Mou ou Dabbi et Kaci Ghouch, ont été récemment surpris sur le front de Tadla.

Kaci Ghouch qui avait participé à l'enlèvement de M. Maillet et du neveu de M. Steeg, a été tué par un indigène rallié.

Les deux enfants enlevés par leur père à Paris ont été embarqués pour New-York

Londres, 25 janvier. — M. Woodward, le millionnaire américain dont deux enfants devaient l'institutrice américaine de l'avenue de Tokio, à Paris, est arrivé ici, accompagné de ses enfants Ruth et [illegible] Francis.

Il est surprenant bien sûr, par le train de Plymouth, où il a pris passage avec ses enfants sur l'*Ile-de-France*, qui a levé l'ancre ce matin, à 7 heures, à destination de New-York.

Le garagiste meurtrier tente de se suicider à la Santé

Paris, 25 janvier. — Me Louis Delaunay, secrétaire de Me Cammaudet, s'était rendu hier à la Santé, afin de communiquer avec le garagiste Louis-Charles Metteval qui, le 22 janvier, 226 rue Championnet, tua de six coups de revolver le chauffeur Marcel Vallet, qu'il soupçonnait de courtiser sa fille.

Un gardien alla chercher le détenu. Mais au moment où il pénétrait dans la cellule, il s'aperçut que celui-ci venait de s'ouvrir les veines du bras gauche avec un morceau de verre qu'il s'était procuré en brisant une vitre.

Des soins furent aussitôt donnés au prisonnier, dont l'état est sans gravité.

M. Borah demande que les droits des neutres en temps de guerre soient nettement définis

Washington, 25 janvier. — Le sénateur Borah a proposé au Sénat d'insérer dans le projet de loi sur les croiseurs, une résolution demandant la remise à l'étude, avant la prochaine conférence sur le désarmement, de la loi internationale sur les droits des neutres en temps de guerre.

Parlant du malaise qui pèse sur le monde naval du fait que ces droits n'étaient pas bien définis, M. Borah a ajouté que la reprise de cette étude s'imposait, étant donné qu'une course aux armements se dessinait entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, analogue à celle qui s'était produite de 1905 à 1914, entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne, et que si on n'arrivait pas à une entente, les Etats-Unis étaient prêts à construire une marine assez forte pour protéger leur commerce dans toutes leurs colonies.

Est-ce le colonel Lawrence ?

Marseille, 25 janvier. — Parmi les passagers du paquebot *Rajputana*, courrier des Indes, actuellement immobilisé par la tempête dans la rade de Marseille, se trouve, en troisième classe, un voyageur inscrit sous le nom de Shaw, qui revient d'Afghanistan. Ce passager, peu loquace, serait le fameux colonel Lawrence, de l'Intelligence Service et qui, selon certains bruits, aurait joué un rôle de premier plan dans les événements qui viennent de se dérouler en Afghanistan. M. Shaw poursuivrait son voyage à bord du paquebot jusqu'à Londres.

La politique douanière anglaise

Birmingham, 25 janvier. — Parlant hier soir, à la Chambre de Commerce de Birmingham, M. Amery, ministre des Dominions, s'est attaché à démontrer à son auditoire que, selon lui, « l'entrée libre de tous droits appliquée sans restriction a fait son temps et qu'en présence du protectionnisme croissant chez les autres peuples, elle devenait une véritable duperie avantageant l'importateur étranger au détriment du commerce et même du Trésor anglais. »

L'HORRIBLE DRAME de Bailleul-Sire-Berthoult

Nous avons relaté, hier, l'horribre drame commis dans la soirée de mercredi, à Bailleul-Sire-Berthoult, petite commune à quelques kilomètres d'Arras, déjà rendue tristement célèbre par un crime commis il y a un an, dont fut victime une honorable commerçante.

D'après de nouveaux renseignements qui nous parviennent, le drame qui nous occupe a eu pour cause première plutôt l'abandon, la misère et le désespoir que l'alcoolisme, qui en fut la conséquence chez la meurtrière.

UN MÉNAGE DÉSUNI

La triste demeure où s'est accompli le lamentable drame est un baraquement à usage d'estaminet; à côté, il y en a un second, servant d'atelier de menuiserie; le tout est la propriété de Guibert, père de la petite victime. Elle est située sur la route d'Arras à Bailleul-Sire-Berthoult, à l'entrée du village, au lieu dit « La Justice ».

C'est dans ce baraquement qu'étaient venus habiter, en 1925, les époux Guibert: Le mari, Georges Guibert, né le 5 juin 1900 à Saint-Maur (Seine), et sa femme, Désirée-Marie Honoré, née le 14 juin 1894, à Athies.

Les deux époux s'étaient connus à Saint-Maur, où Guibert travaillait comme ébéniste et celle qui devait devenir sa femme comme bonnetière. Ils se marièrent le 17 novembre 1924. Ce fut un an après leur installation à Bailleul, le 14 juin 1926, que naquit la petite Georgette, la victime.

Dans les premiers temps, le ménage fut heureux et la venue de l'enfant, qui allait bientôt devenir un bébé charmant, resserra davantage encore les époux les liens de l'affection.

Malheureusement, le mari, considéré comme peu travailleur, après d'idées extrémistes, propagandiste ardent des théories les plus avancées, commença à se montrer jaloux. Des scènes se produisirent. Guibert accusait sa femme des reproches d'ailleurs injustifiés et le 20 août dernier il disparaissait à l'improviste, sans donner aucun signe de vie à celle qu'il semblait chérir.

PLUS DE PAIN

A la suite de ce départ, les ressources de Mme Guibert, qui étaient déjà insuffisantes, furent totalement défaut. Ce fut le dénuement le plus absolu, avec son cortège de souffrances et de misère, encore aggravé du fait de la mauvaise saison.

Plus de pain, plus de charbon dans le misérable logis.

La malheureuse femme en était réduite à vendre ses meubles. Un jour, l'autre pour nourrir un peu de lait à sa fillette.

Ce fut alors que la mère abandonnée, absolument désemparée, ne pouvant plus subvenir aux besoins de son enfant et aux siens, chercha dans l'ivresse la consolation à son chagrin et l'oubli jusqu'au jour où, dans une crise de folie et de désespoir, aggravée par son état de mère, elle décida de tuer son enfant et de se suicider ensuite.

Mercredi soir, vers 21 heures environ, dans toutes les maisons du village les habitants poursuivaient tranquillement la veillée, vaquant à leurs diverses occupations, quand soudain les voisins les plus rapprochés du baraquement Guibert furent alertés par des cris d'appel au secours et des coups frappés à leur porte.

Etant sortis, ils aperçurent dans l'ombre une femme affolée, échevelée, la figure ensanglantée, laquelle criait que deux individus s'étaient introduits chez elle, qu'ils avaient voulu la tuer après avoir tué sa fillette et qu'elle s'était sauvée pour échapper à leurs coups.

C'était Mme Guibert.

Les autorités de Bailleul-Sire-Berthoult prévinrent immédiatement la brigade de gendarmerie de Vimy et bientôt deux gendarmes descendaient sur les lieux.

COMMENT S'EST DÉROULÉ LE DRAME

L'enquête à laquelle se livrèrent aussitôt les gendarmes établit que les prétendus bandits n'avaient jamais existé, mais que la femme Guibert était l'auteur du crime.

La malheureuse, après avoir absorbé quelques verres de vin, était entrée dans la chambre où sa petite fille dormait paisiblement dans le lit de ses parents afin d'y prendre des allumettes, placées sur une planche à côté d'un revolver chargé de six balles.

Par mégarde, elle fit tomber la boîte, mais sa main avait touché le revolver. Alors, prise soudain de démence, elle s'empara de l'arme, la braqua dans la direction de sa fillette et par trois fois fit feu. Une des balles traversa d'une oreille à l'autre la petite tête de l'enfant.

La mère meurtrière essaya ensuite de se suicider. Elle se tira deux balles vers la tête, mais celles-ci lui crâlèrent seulement le cuir chevelu.

Acharnée à mourir, elle voulut tirer une troisième balle, mais l'arme, qui s'était enrayée, ne fonctionna pas. C'est alors que, comme une folle, elle se précipita dans la rue et frappa aux portes voisines en criant: « Vite, vite, au secours, les bandits sont entrés chez moi. Ils m'ont tué ma petite fille. »

Elle poursuivit sa route toujours criant, puis, épuisée, elle rentra chez elle, prit le cadavre de l'enfant dans ses bras, l'étreignit et se coucha près de lui.

Tel est le drame que l'on a pu reconstruire d'après les témoignages fournis et d'après les renseignements qu'a fournis la meurtrière, dans un langage incohérent, coupé de sanglots.

DES CAMBRIOLEURS mettent accidentellement le feu à un château de Marly-le-Roi

Marly-le-Roi, 25 janvier. — M. Dumas, jardinier de la propriété des Tourelles, située avenue de Versailles, à Marly-le-Roi, s'aperçut hier matin qu'un incendie s'était déclaré au premier étage du château des Pavillons, appartenant à M. Delatour, conseiller à la Cour des Comptes.

Malgré tous les efforts des pompiers de la localité, auxquels s'étaient joints ceux de Saint-Germain, et par suite du manque d'eau, le château fut la proie des flammes.

Tandis que les sauveteurs luttaient contre le feu, M. Timothé, juge de paix à Marly, et l'inspecteur Chenevier, de la première brigade mobile, firent de troublantes constatations.

La double porte du perron du château avait été fracturée et un grillage de la fenêtre de la cuisine avait été arraché.

Ainsi des cambrioleurs s'étaient introduits dans le château et devaient être les auteurs involontaires de l'incendie. Car, comme il n'y a ni gaz ni électricité, les malfaiteurs durent s'éclairer à l'aide de bougies et il est possible qu'étant ivres — on y retrouvé à l'office, qui put être pénétré, des bouteilles vides — qu'ils aient mis accidentellement le feu.

L'enquête est vivement menée et les enquêteurs ont recueilli certains indices qui les ont mis sur une piste intéressante.

Mme Delatour, qui s'est rendue à Marly-le-Roi, au début de l'après-midi, estime les dégâts à plus d'un million de francs, sans compter la perte des meubles.

— L'Evening News apprend de Peshawar qu'un nouveau décès s'est produit à la suite de l'écrasement d'une bombe d'un avion militaire à la suite de son accidente[illegible] sur un détachement de cavalerie indienne, à proximité de Jamrud. Deux des blessés ont été amputés des deux jambes. Leur état est désespéré. Cent soixante chevaux ont été tués. Les deux aviateurs ont été atteints.

— Mlle Yvette Sorbier, âgée de 21 ans, représentant la région de Valence, a été élue reine de la beauté européenne. Elle participera au concours international de beauté de Paris.

La cérémonie du sacre de Mgr G. Deswazières aura lieu demain en l'église St-Joseph, à Tourcoing

Complétant les instructions récemment données, le Comité organisateur des « Amis de Tourcoing » porte à la connaissance des personnes participant aux diverses manifestations de la journée de demain dimanche, les nouvelles prescriptions suivantes:

A) Cortège. — Le cortège qui prendra Mgr Deswazières à son domicile, 3, rue de Verdun, pour le conduire au Cercle Saint-Joseph, comprendra uniquement les personnalités ou groupements suivants: la Clique paroissiale de Saint-Joseph, l'Harmonie de la Croix-Rouge, le Groupe des Anciens Combattants du quartier, en voiture: autos, NN. SS. Descamps, Dubar et Leclercq; autres NN. SS., de Guébriant, Chollet, Lecomte, Liénart, Renauer et Deswazières. En escorte: la gymnastique de la paroisse.

Le départ du 3, rue de Verdun aura lieu à 8 h. 15 très précises.

Si le temps était défavorable, ce cortège serait supprimé et le rassemblement général aurait lieu pour tout le monde, au Cercle St-Joseph pour 8 h. 30.

B) Cercle Saint-Joseph. — Tous les membres du clergé indistinctement et à l'exception des personnalités citées plus haut, se rassembleront au Cercle Saint-Joseph, pour 8 h. 30 très précises, afin de recevoir les prélats.

A la demande de M. le Curé de la Croix-Rouge, MM. les Ecclésiastiques sont priés de ne laisser chez le coiffeur, qu'ils revêtiront au Cercle Saint-Joseph, où ils laisseront leur coiffure ecclésiastique, leur coiffure ecclésiastique sera reprise après la cérémonie.

Du Cercle St-Joseph à l'église, le cortège sera composé dans l'ordre suivant: Clique paroissiale, Harmonie de la Croix-Rouge, Groupement d'Anciens Combattants, le Suisse, les enfants de chœur, tout le clergé, puis les prélats et le nouvel Evêque.

C) A l'église. — Toutes les personnes ayant reçu une carte d'invitation pour la cérémonie du sacre, auront droit à leur place dans l'enceinte réservée, sur la présentation de la carte qui leur a été adressée. Cette carte est obligatoire. Nous publions le plan de l'église Saint-Joseph, indiquant les divers emplacements.

Afin d'éviter au service d'ordre d'être débordé par la grande affluence, le Comité organisateur prie toutes les personnes invitées, de bien vouloir se trouver à l'église avant 8 h. 45. La circulation des voitures sera interdite aux abords et devant l'église à partir de cette heure, jusque après le passage du cortège.

Un garage spécialement placé sous le contrôle de la police municipale fonctionnera place de la Croix-Rouge. Toutes les voitures devront y prendre place.

D) Banquet. — Le banquet aura lieu à 12 h. 30 très précises, dans la salle du patronage, rue Achille-Testelin. Les invités voudront bien, dans leur intérêt, occuper leur place dès leur arrivée, l'entrée des personnalités religieuses ayant lieu très exactement à l'heure indiquée.

E) Réception. — Mgr Deswazières ayant manifesté le désir de recevoir et de bénir toutes les mamans et leurs enfants et de recevoir dans l'intimité les représentants des différents groupements, une réception aura lieu à partir de 11 h. 40, au Cercle Saint-Joseph. Un service d'ordre permettra à l'assistance de défiler devant Sa Grandeur et de recevoir sa bénédiction. La réception se terminera à 12 h. 10. Les visiteurs sont priés de se soumettre fidèlement aux instructions qui leur seront données par les organisateurs, ceci dans l'intérêt de tous.

Pour toutes les questions de détails non prévues dans les différentes instructions, et pour toutes les demandes de renseignements, les personnes pourront toujours s'adresser au secrétaire général, ainsi qu'aux commissaires principaux.

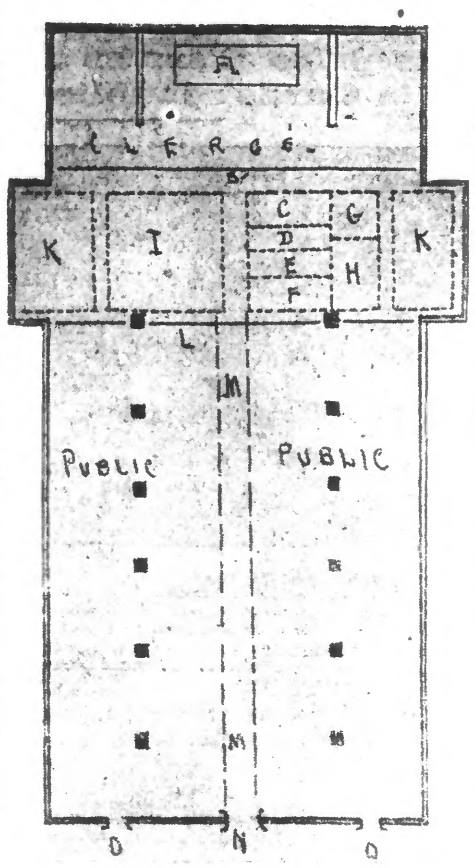

DISPOSITIONS DE L'EGLISE SAINT-JOSEPH POUR LA CÉRÉMONIE DU SACRE DE Mgr DESWAZIÈRES

LEGENDE. — A, autel. — B, banc de communion. — M, passage réservé et N, entrée des personnalités officielles et des invités munis de carte. — O, entrées réservées au public. — L, limite de l'enceinte réservée.

PLACES RÉSERVÉES. — Numéros impairs (côté droit): C, personnalités officielles; D, Comité de patronage; E, Comité des Amis de Tourcoing; F, Presse et présidents des sociétés; G, Comité paroissial; H, Présidents d'œuvres; K, Amis. — Numéros pairs (côté gauche): I, la famille; K, Amis des Missions.

LES REUNIONS DE L'« UNIVERSITE DES ANNALES »

L'HISTOIRE DE L'OPÉRA-COMIQUE

PAR M. G. RICOU

Devant une nombreuse assistance, M. Georges Ricou, directeur de l'Opéra-Comique a retracé à grands traits, l'histoire — et peut-être faudrait-il dire les histoires — du théâtre qu'il dirige avec une compétence avisée et un discernement dont il nous a donné hier des marques sensibles.

Combien nous regrettons que les nécessités de la mise en page nous interdisent de donner un aperçu de cette causerie alerte, spirituelle, éloquente aussi et, le croirait-on, profondément émouvante.

M. Ricou est l'un des plus vaillants défenseurs du théâtre français moderne. Il a le don — précieux — de découvrir les jeunes talents, de les pousser et... de leur ouvrir grandes les portes de son théâtre. C'est à son heureuse initiative, à son éclectisme intelligent, à sa bonne volonté que nous devons des œuvres qui enrichissent magnifiquement notre patrimoine artistique. Exprimons-lui notre profonde reconnaissance et remercions-le plus particulièrement d'avoir fait le plus chaleureux et le plus délicat éloge de l'œuvre lyrique de notre sympathique directeur du Conservatoire, M. Francis Bousquet.

Nous avons applaudi ensuite une petite revue, « Au temps d'Offenbach » qui a permis à Mme Depas, de nous faire apprécier sa verve mélicieuse et à Mlle Mona Paiva et M. Raymond de nous charmer par leur souplesse et leur grâce incomparables.

Et voici une œuvre originale, « Angélique », que Roubaix entend pour la première fois.

Lorsque M. Ricou faisait appel à notre « bonne volonté » pour nous préparer à l'audition de la farce de Nino accompagnée ou mieux, ponctuée par la musique de Jacques Ibert, nous nous attendions à subir une fantaisie endiablée sans rythme ni raison, œuvre d'un de ces décadents qui soutiennent que pour appeler l'impérieusement l'inspiration il est indispensable de « fumer de l'opium dans un crâne d'enfant, les pieds nonchalamment appuyés sur un tigre ». Quelle agréable surprise nous ménageait le Comité directeur de l'Université des Annales!

Comment définir ce que les auteurs ont manifestement voulu rendre indéfinissable? Qu'on imagine une suite de tableaux aux lignes fuyantes, aux arêtes vives, aux tons dégradés avec çà et là quelques plaques d'une couleur vive et chaude.

C'est une sorte d'art informel, qui exprime l'inexpressif, si l'on peut dire. Nous imaginons que c'est bien ainsi qu'on voudrait traduire un rêve joyeux et abracadabrant. Très, très heureuse fantaisie, divertissement spirituel, farce cubiste mais sans outrance avec quelques échappées qui nous permettent de reprendre pied dans le réel dont on nous arrache aussitôt pour nous entraîner dans un tourbillon joyeux. Œuvre bizarre, certainement, mais neuve, vivante, qui nous rejette enfin étourdis, roupas mais prodigieusement amusés comme au sortir de ses maisons hantées qui dans les foires ont fait la terreur et la joie de notre enfance.

C'est à la troupe du théâtre Bérliz que nous devons une interprétation de premier ordre, tellement adaptée à l'œuvre que dans nos souvenirs Angélique, Boniface, Chariot, l'Italien, l'Anglais et le Nègre resteront Mme Marguerite Bérliz, MM. Ducros, Mourier, Traberti, Rundel et Georges Petit.

Dassim.

Un communiqué de l'évêché de Lille sur les assurances sociales

La *Semaine Religieuse du Diocèse de Lille* publie un communiqué de l'Evêché sur les Assurances sociales. Nous en extrayons les passages suivants:

L'heure est venue, pour toutes les Unions paroissiales de ce diocèse, de se mettre résolument à l'œuvre pour recueillir les 100.000 adhésions dont nous avons besoin pour que notre Caisse autonome puisse assurer tous les risques.

L'entreprise a pour but de garantir à l'Eglise, non pas le monopole des œuvres d'assistance, mais la place qu'elle a toujours occupée en France et qui lui revient, sur le terrain de la bienfaisance publique. Ce sera l'honneur de la Fédération nationale catholique de l'avoir compris et proclamé. Elle doit maintenant y travailler.

Pour aboutir:

1° Nous rappelons que dans le diocèse deux Sociétés de secours mutuels sont qualifiées et également recommandées en vue de recueillir les adhésions. Ce sont: la *société « La Famille »* (1), dont le siège est à Tourcoing, 27, rue du Blanc-Seau (secrétaire M. Lériche) et « La Mutuelle Fédérale de la Région du Nord » (2) dont le siège est à Lille, 30, rue de la Barre (secrétaire M. J. Arreckx).

2° Nous demandons que dans les paroisses où se trouve déjà fondée une section de l'une ou l'autre de ces Mutuelles, ou bien une autre Mutuelle catholique locale affiliée à notre mouvement, les membres des Unions paroissiales recueillent les adhésions pour la Mutuelle existante. Il n'est pas utile en effet d'en fonder une seconde, puisque toutes ces mutuelles concourent finalement au même but.

3° Nous chargeons Messieurs les Curés des paroisses où n'existe encore aucune section de nos Mutuelles de choisir avec les membres de l'Union paroissiale celle de nos deux Mutuelles qui a le plus de chances de réunir le maximum d'adhésions et d'en constituer au plus tôt une section.

4° Nous avons reconnu la nécessité pour les agriculteurs dont la situation est toute différente de celle des autres professions, de s'organiser à part. Et par conséquent, dans les communautés rurales, nous dirigerons nos catholiques, s'ils sont agriculteurs, vers la Caisse autonome agricole, et s'ils appartiennent à une autre profession, vers une des mutuelles recommandées par la F.N.C.

5° Dans nos villes, divers groupements sollicitent l'adhésion des futurs assurés: mutuelle des combattants, mutuelle professionnelle, etc., etc. Ils retiendront presque automatiquement un bon nombre de ceux qui auraient pu venir à nous. Puisque nous ne réclamons aucun monopole, nous accepterons le fait, en déplorant toutefois que certains de ces organismes dirigent ainsi des catholiques vers la Caisse de l'Union départementale, dont la neutralité nous inquiète.

DERNIERE HEURE

La Commision de la législation civile de la Chambre a terminé l'examen de la nouvelle loi sur les loyers

Les exemptions

Paris, 25 janvier. — La Commission de la législation civile et criminelle, réunie sous la présidence de M. Fernand Bouisson, a terminé cet après-midi, l'examen du projet de loi sur les loyers. Le rapporteur, M. Alcide Delmont, a fait l'exposé des différents amendements déposés sur les articles de la loi du 16 avril 1926 non modifiés sur le projet de loi. Sur la proposition de MM. Lefas et Larrieu, la Commission a adopté un texte aux termes duquel l'exemption temporaire de l'impôt foncier est fixée à 15 ans pour les constructions nouvelles, les reconstructions et les additions de constructions, sous réserve de l'achèvement avant le 1er juillet 1930.

La Commission a ensuite adopté une disposition insérée d'amendements de MM. Laquiet, Pucch et Rollin.

Les augmentations successives de loyers prévues par la présente loi n'entreront pas en ligne de compte pour l'établissement de la contribution des patentes, de la contribution personnelle et mobilière ainsi que des taxes spéciales perçues au profit des départements et des communes. L'ensemble du texte délibéré par la Commission a été adopté.

LA QUESTION ROMAINE

Rome, 25 janvier. — Le bruit selon lequel une très haute personnalité italienne serait allée au Vatican, avec le Père Tacchi Venturi et l'avocat Vitali, se rapporte évidemment à la solution de la question romaine, que d'aucuns considèrent comme imminente. Toutefois, selon certaines personnes autorisées, le Pape ne prendrait aucune décision définitive avant d'avoir recueilli les échos de l'opinion catholique mondiale. On dit, d'autre part, que le Père Tacchi Venturi se serait particulièrement occupé de la question des honneurs souverains à rendre au Pape à chacune de ses sorties du Vatican.

M. DE COURVILLE NE SERA PAS MIS EN LIBERTÉ PROVISOIRE

Paris, 25 janvier. — La chambre des mises en accusation a était appelée à statuer aujourd'hui sur l'opposition faite par M. de Courville au arrêt de sa mise en liberté provisoire. M. Cord, avocat général, a conclu au rejet de sa demande de mise en liberté. L'arrêt ne sera pas rendu aujourd'hui.

Une nouvelle plainte contre Pacquement

Paris, 25 janvier. — M. Audibert, juge d'instruction, a été aujourd'hui la visite de MM. Edmond Levavre, président, et Rebuffel, vice-président d'une association de créanciers de déposants victimes du krach l'acquement, association représentant à elle seule plus de 15 millions de pertes.

Au nom de cette association, ils ont porté plainte en abus de confiance, contre le coulissier Fernand Pacquement, la Société Fernand Pacquement et Cie et tous autres.

Les scandales sur les prestations en nature

Paris, 25 janvier. — Un journal du matin a annoncé qu'une quinzaine de dossiers relatifs à des scandales sur les prestations en nature, seraient à l'instruction. Au Parquet général de la Seine, on déclare qu'il est tout à fait inexact que quinze dossiers soient actuellement à l'étude. Il n'y a, en réalité, que deux dossiers d'affaires de prestations en nature en cours, ce ne sont que des affaires anciennes: l'affaire Lévy, qui se trouve entre les mains de M. Giard, et l'affaire plus récente des sucres, dont le juge informateur est M. Marcel Audibert.

UN YACHT EST DÉTRUIT PAR UN INCENDIE DANS LE PORT D'ANTIBES

Le mécanicien a été carbonisé

Antibes, 25 janvier. — Ce matin, à 11 h. 30, dans le port d'Antibes, au moment de l'appareillage pour une croisière sur les côtes d'Italie, un yacht de vingt-quatre tonneaux a été détruit entièrement par un incendie. Ce yacht appartenait au commandant V.M. Cooper, de nationalité anglaise, résidant à Juan-les-Pins et actuellement en voyage en Corse et avait été loué à M. Lebec. Avec ce dernier, se trouvait à bord son cousin, M. Wilfred Panton et un cuisinier français, M. Octave Travaillard, qui n'ont pu s'échapper atteints seulement de légères brûlures. Le mécanicien, M. Georges Grist, âgé de 50 ans, de nationalité anglaise, a été carbonisé. L'incendie a été causé par l'explosion d'un réservoir à essence.

UN CULTIVATEUR QUI AVAIT TUÉ SA FEMME, EST CONDAMNÉ A DOUZE ANS DE TRAVAUX FORCÉS

Chartres, 25 janvier. — La Cour d'assises a condamné aujourd'hui, à douze ans de travaux forcés et vingt ans d'interdiction de séjour, Louis Lecoeur, 55 ans, cultivateur, qui le 18 juillet dernier avait tué sa femme à coups de fusil « parce qu'elle avait oublié de mettre le pain sur la table ».

UN INGÉNIEUR ALLEMAND, ARRÊTÉ A MAYENCE, EST INCULPÉ D'ESPIONNAGE

Mayence, 25 janvier. — La police française a fait arrêter à la gare de Mayence, sous l'inculpation d'espionnage, l'ingénieur allemand Hutsel, qui a été écroué à la caserne Hoche.

LA MARINE DE GUERRE ITALIENNE

Rome, 25 janvier. — Le Conseil des ministres a décidé la mise en chantier de deux croiseurs de 10.000 tonnes, deux éclaireurs, quatre contre-torpilleurs et cinq sous-marins. L'exécution de ce programme naval commencera au mois de juin.

MORT A MENTON D'UN ACTEUR NÉERLANDAIS CÉLÈBRE

La Haye, 25 janvier. — Les journaux apprennent la mort, à Menton, du docteur Royaards, célèbre acteur qu'on appelait, en Hollande, le « Féraudy néerlandais ». Il était âgé de 61 ans. Grand admirateur de la manière réaliste incarnée précisément par le doyen de la Comédie Française, Royaards traduisit et interprèta de nombreux chefs-d'œuvre français. Il dirigeait une des principales troupes de théâtre néerlandaises. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

LA FAMINE DANS LE NORD DE LA CHINE

On mande de Pékin que des informations provenant de Saratsi (province du Shansi), donnent des détails sur la situation créée par la famine qui règne dans le nord de la Chine.

Le nombre des morts est si élevé que les autorités sont dans l'impossibilité de creuser des fosses suffisamment grandes pour ensevelir tous les corps. Les loups et les chiens dévorent les nombreux cadavres amoncelés hors de la ville.

LES SOIXANTE DIX ANS DU KAISER

La Cour de Guillaume II à Doorn

Berlin, 25 janvier. — On active, à Doorn, les préparatifs des cérémonies qui marqueront dimanche le soixante-dixième anniversaire de la naissance de l'ex-kaiser.

Un énorme chiffre lumineux: 1859-1929, vient d'être apposé sur sa maison, dont on décore en ce moment la façade de guirlandes et de draperies.

Des chambres sont retenues dans tous les hôtels de la ville pour les invités de Guillaume II qui, dimanche, aura à ses côtés toute la famille impériale. Déjà, la princesse Victoria-Louise est arrivée, et l'on attend aujourd'hui même l'ex-kronprinz et ses enfants.

La Ligue des Nobles d'Allemagne a envoyé une délégation et l'on ne voit à Doorn que généraux en brillants uniformes de l'ancien régime faisant sonner leurs éperons sur le pacifique territoire hollandais. Hors Hindenburg et Ludendorff, tout l'état-major général de la grande guerre est là.

La municipalité de Doorn pour sa part, a offert à l'ex-seigneur de la guerre, deux magnifiques bancs de jardin aux ornements de bronze délicatement cuvrés et qui portent une dédicace appropriée.

De nombreux journalistes et photographes sont à Doorn, mais il est improbable qu'ils voient quelque chose, l'ex-kaiser refusant de voir les représentants de la presse. Demain, l'Association chorale de Doorn chantera au château.

LE CAMBRIOLAGE DU CHATEAU DE MARLY

Une arrestation

Paris, 25 janvier. — L'inspecteur Chenevier, de la première brigade mobile, chargé de rechercher le ou les auteurs du cambriolage commis dans un château de Marly-le-Roy et de l'incendie qui suivit, avait établi que le coupable devait être un certain Victor Léard, 23 ans, sans domicile fixe.

Or, dans la nuit, des sergents de ville de Versailles arrêtaient un individu ivre qui, dans sa poche, avait plusieurs bouteilles. Ce vagabond déclarait se nommer Victor Léard, puis pressé de questions avoua être l'incendiaire. Il excipe de son ivresse pour ne plus se souvenir des circonstances de son méfait.

— A Hollywood une artiste cinématographique, Lois Wilshern, jouant dans un film de M. Lupescu, Miss Kate Elder, voulut, comme elle avait la commandait, s'élancer d'un avion mais elle fut vaincue à faire fonctionner son parachute qui s'est ouvert sur le sol.

Dernières Nouvelles Régionales

Un homme broyé par un express à Avesnelles

Lucien Demont, 50 ans, originaire de Cousolre, rejoignait Avesnes, ayant travaillé jeudi avec son patron, M. Désiré Déclir. Vers 17 heures, il s'engagea sur la voie, au passage à niveau 46, entre Saint-Aubin-Nord et Avesnelles. A ce moment, arrivait à 90 kilomètres à l'heure un express dont la machine happa le malheureux, qui fut horriblement broyé.

M. Déclir, qui le suivait, n'avait rien entendu.

Le mécanicien ne s'aperçut qu'à Aulnoye qu'un accident avait dû se produire, car un lambeau de paletot et une jambe de pantalon étaient accrochés à la locomotive.

Des recherches furent ordonnées par téléphone et M. Fontaine, cantonnier de chemin de fer, découvrit sur la voie le corps affreusement déchiqueté, qui fut identifié grâce aux papiers trouvés.

FROISSART, MEURTRIER DE SA GRAND'-MÈRE, S'ÉVADE DE L'ASILE OU IL AVAIT ÉTÉ INTERNÉ COMME FOU

Gaston Froissart, manœuvre, avait, pour le voler, assassiné sa grand'mère en 1926. Reconnu fou, il avait été interné la veille de comparaître en Cour d'assises. Mais il simulait vraisemblablement la folie. Dernièrement, au cours d'une inspection de l'asile par le procureur de la République, celui-ci avait interrogé Froissart. Inquiet sur les conséquences de cet interrogatoire, Froissart réussit à s'évader. On le recherche activement.

Une octogénaire brûlée vive à Boulogne

En coiffant sa fille blessée à la main, Mme Spiecque, 80 ans, rue des Dunes, à Boulogne, s'approcha trop près du feu et sa robe s'enflamma. Aux cris de sa fille, des voisins accoururent et éteignirent les flammes. Mme Spiecque fut transportée à l'hôpital Saint-Louis, où elle rendit le dernier soupir au cours de la matinée de vendredi.

Un cambriolage au bureau de poste de Sallaumines

Des malfaiteurs ont cambriolé le bureau de poste de Sallaumines dans la nuit de jeudi à vendredi. La receveuse, Mlle Deleneuville, s'aperçut du vol vendredi matin à 6 h. Ils ont pris des victuailles.

Une quarantaine d'élèves du Collège de Cambrai sont indisposés par un début d'intoxication

Dans la nuit de jeudi à vendredi, des gaz toxiques provenant de l'installation du chauffage central ont indisposé une quarantaine d'élèves dans un dortoir du collège de garçons, à Cambrai.

Dernières Nouvelles Sportives

CYCLISME

LES SIX JOURS D'HIVER. — Paris, 25 janvier. — Le départ de la quatrième étape s'est effectué dans d'excellentes conditions. Le groupe Hill est passé à La Ferté-Bernard à 17 h. Trois chandeliers ont eu lieu en cours de route: le N° 40, Kyle, le N° 69, Prévot, et le N° 74, Fayolle. Les routes, qui étaient mauvaises jusqu'au-delà de Rambouillet, puis elles sont devenues passables jusqu'à Chartres et devenaient magnifiques jusqu'à La Ferté-Bernard.

La concours d'éclairage a nécessité une vérification à l'arrivée à l'Orangerie, à 20 h. 30.

Les coureurs ont rejoint le parc fermé à 23 h.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

COTONS

LIVERPOOL, 25 janvier.

Ventes, 5.000; importations, 32.326; Américains, balles 4; Brésiliens, balles 4; Egyptiens, balles 3.

NEW-ORLEANS, 25 janvier.

Cotons Middling Upland. — Disponible, 18.[illegible]; — Cotons à terme: Sur janvier, inscrit: mars, 19.19-20; mai, 19.20-21; juillet, 19.16-17; octobre, 18.[illegible].

NEW-YORK, 25 janvier.

CLOTURE. — Cotons Middling Upland. — Disponible, 20.10; — A terme: Sur janvier, inscrit, février, 19.62; mars, 19.52-53; avril, 19.52; mai, 19.52-54; juin, 19.66; juillet, 19.47; août, 19.40; septembre, 19.32; octobre, 19.24; novembre, 19.[illegible]; décembre, inscrit.

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 4.000; aux ports du Golfe, 22.000; aux ports du Pacifique, 1.000; dans les villes de l'intérieur, 12.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 2.000; France et Ce stocks, 18.000; pour le Japon, nulles.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 250.00. — A terme: Sur mars, 203.00; mai, 211.00; juillet, 217.00; septembre, 220.00; décembre, 220.00; janvier 1930, 221.00.

Marché des changes à l'étranger

Londres: Sur Paris, 124.07; Bruxelles, 349.87; Esc. bors banque, 4 11/32; Prêt à court terme, 3 à 3 1/2.

New-York: Sur Paris, 300 7/8;